

Programme de formation

CACES® Chariot élévateur - R489 Cat. 1A à 5

Durée : A définir dans le devis en fonction de l'effectif, de l'expérience des participants et des catégories demandées



Publics visés

Personnes désignées de l'entreprise.

Effectif

Formation : 6 personnes maxi.

Tests CACES® : Maximum 6 UT par jour et par testeur. Le nombre de tests maximum est défini par le FAQ CACES®.

Pré-requis

Lecture et compréhension du français.

Moyens pédagogiques

Formateur en conduite de chariot expérimenté.

Testeur CACES® certifié et obligatoirement différent du formateur

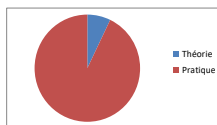
Paperboard, Vidéoprojecteur, Chariot

Méthodes pédagogiques

> video

> Apports Théoriques,

> Mise en Pratique,



Supports

Livret remis au stagiaire

Suivi & Evaluation

> Feuille d'émargement à la demi-journée

> Evaluation théorique et pratique certificatives

> Attestation de formation

> Certificat CACES® en cas de réussite au test

Objectif Pédagogique

> La formation à la conduite de chariot de manutention (R489) a pour objectif d'amener l'utilisateur de l'engin de manutention à intégrer systématiquement les règles de sécurité (Personnes, matériels, produits) dans son travail.

Compétences visées

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...).
- 2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- 5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- 8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Rles prises de poste et les vérifications du chariot.éaliser
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manoeuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.



Programme

> Formation Théorique

- > Responsabilité du cariste, législation
- > Qualité du cariste
- > Les différents types de chariots
- > Les vérifications avant départ, essai, stabilité des chariots, cas de renversement et de basculement
- > La conduite en circulation
- > Les organes des circuits hydrauliques
- > Les risques divers, les accidents
- > Les consignes de sécurité

> Formation Pratique

- > Les vérifications générales
- > La mise en route de poste
- > L'évolution en zone dégagée, en marche avant et marche arrière
- > La circulation en charge et à vide
- > L'évolution en zone balisée, en marche avant et en marche arrière
- > La manutention des marchandises, prise et dépose des différentes charges, constitution des charges, les plates-formes, plateau, palette...

> Tests CACES®

Le CACES®, Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité, est un examen destiné à valider la formation du personnel amené à conduire des engins tel que l'exige le code du travail. Le CACES® est délivré par des organismes certifiés.

Lors de l'examen CACES®, ce sont les connaissances de la réglementation et la capacité à conduire en sécurité qui sont évaluées.

Les candidats passent l'examen CACES® afin de valider leur capacité à conduire en sécurité un engin spécifique.

Code RS : RS6866 - RS6867 - RS6868 - RS6869 - RS6870 - RS6871 Certificateur : INRS Date d'échéance : 31/10/2029

MF Formation

Siren : 837 877 380 au R.C.S Le Puy en Velay

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84430344843 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpe
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Référence :

P2-ENR-186

Version 4

Date de modification: 21/07/2026